

COMMISSION PERMANENTE DU 17 OCTOBRE 2019

Rapport n° CP 2019-369

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS POUR LA CRÉATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX FAMILIAUX ET ÉTUDIANTS - 4ÈME AFFECTATION POUR 2019

Amendement

Un article formulé de la façon suivante est ajouté à la délibération :

« S'engage à revoir, dans le cadre du budget régional 2020, sa politique de financement du logement social en Ile-de-France, afin de répondre efficacement aux besoins des Franciliennes et des Franciliens dans ce domaine. »

Exposé des motifs

REORIENTER LA POLITIQUE REGIONALE DU LOGEMENT

Un récent rapport de la Fondation Abbé Pierre sur la situation du mal-logement en Ile-de-France a rappelé l'immensité des besoins en constructions de logements sociaux en Ile-de-France.

Ce rapport souligne entre autres que 254 communes d'Ile-de-France n'ont pas encore atteint 25% de logements sociaux et sont soumises à rattrapage dans le cadre de la loi SRU. Il souligne également que 102 communes n'ont pas respecté leur objectif quantitatif ou qualitatif et que 66 communes ont été carencées au 31 décembre 2018. Ce rapport précise en outre que, alors que la grande majorité des besoins en logements sociaux en Ile-de-France concerne les logements de type PLAI, la production de tels logements tend à décroître ces dernières années.

Ainsi, selon la Fondation Abbé Pierre, « en 2017, 15 900 logements locatifs "sociaux" (y compris les logements financés en Prêt Locatif Intermédiaire) ont été mis en service en Île-de-France. C'est le plus bas niveau de mise en service depuis l'année 2012 [...]. Les logements financés en PLAI représentent 14 % des mises en service en Île-de-France, contre 23 % sur l'ensemble du territoire national ».

Ces faits doivent interpeller la Région Ile-de-France et l'inciter à remettre radicalement en question sa politique de logement social.

Alors que le budget régional consacré au logement social a été réduit de près de 60 millions d'euros depuis 2016, la politique de la Région a ainsi nettement contribué à cette baisse de production de logements sociaux, tout en soutenant de façon inacceptable les villes ne respectant pas la loi SRU, au grand détriment des populations franciliennes.

Il est aujourd'hui urgent de revoir cette politique en réorientant, dans une optique de justice sociale, les moyens régionaux vers une aide massive à la production de logements sociaux, à même de lutter efficacement contre la crise du logement en Ile-de-France. Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISE
Présidente de groupe

